

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

FINANCES - BUDGET
CREANCES IRRECOURVABLES : ADMISSION EN NON VALEURS
ET EFFACEMENT DE DETTES

• **Admissions en non valeurs :**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2013 à 2022 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 21 625.00 €

EXERCICE	ETAT 6003652815 du 09/05/2023
2013	50.66 €
2014	153.15 €
2015	410.87 €
2016	327.38 €
2017	912.88 €
2018	1 467.53 €
2019	2 728.52 €
2020	2 712.90 €
2021	8 061.64 €
2022	4 799.47 €
	21 625.00 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouvrés en raison des motifs suivants :

- PV de carence,
- Poursuite sans effet,
- Personne disparue,
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative,
- Personne décédée et demande de renseignement négative,
- Combinaison infructueuse d'actes,
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire,
- Surendettement et décision d'effacement de dette,
- Dossier de succession vacante négatif,
- Créance minimale,
- Créance inférieure au seuil de poursuite.

Il est donc proposé d'admettre la somme de **21 625.00 €** en non-valeur.

• **Effacements de dettes :**

Monsieur le Trésorier nous a adressé 2 états d'effacement de dettes suite à jugements représentant un montant global de 7 728.55 €.

DATE	MONTANT
Etat du 24/03/2023	6 694.14 €
Etat du 23/03/2023	1 034.41€
TOTAL	7 728.55 €

Il est rappelé que l'effacement de dette prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de **7 728.55 €** sera constatée sur le budget 2023 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de 21 625.00 € ;
- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de 7 728.55 € ;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 02 06 2023

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20230602-CS-DE-23-022-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023